

Mécanicienne ou mécanicien de machinerie lourde

LA FONCTION :

L'emploi consiste à effectuer l'entretien préventif, la vérification, la réparation, l'ajustement et l'entretien des éléments mécaniques, hydrauliques, électriques, pneumatiques et électroniques des véhicules et appareils motorisés de la Ville. La ou le titulaire valide ou détermine les causes de défectuosité et effectue conformément aux règles du métier, les travaux mécaniques que comportent la réparation et la mise en bon état de fonctionnement.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Vous détenez un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds routiers ou d'engins de chantier;
- Vous cumulez deux années d'expérience dans la réparation de véhicule et d'équipement lourd;
- Vous avez complété une formation de cariste ainsi que le certificat de qualification environnementale HI (halocarbures);
- Vous détenez une attestation du programme d'entretien préventif PEP de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- Vous détenez un permis de conduire classe 5 valide;
- Vous possédez un coffre d'outils.

De plus :

À vos habiletés à diagnostiquer les problèmes mécaniques et électriques ainsi qu'à réaliser les travaux selon les règles du métier, vous êtes reconnu pour votre dextérité manuelle et votre minutie ainsi que pour votre sens de l'initiative et des responsabilités dans le cadre de vos fonctions. Vous êtes une personne consciencieuse, méthodique, autonome et organisée.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ce poste permanent, l'échelle de rémunération se situe entre 20,62 \$ et 29,46 \$ de l'heure selon un horaire hebdomadaire de 40 heures de soir.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le 29 octobre 2017.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.